

**LE CLERGE DU DIOCESE
DE VENCE
AU XVIII^e SIECLE (1698 - 1789)**

Par Christophe PLESSIS

**Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de
M. Derlange et soutenu devant la faculté des lettres de Nice.**

Le diocèse de Vence était le plus petit diocèse de France sous l'Ancien Régime avec vingt-et-une paroisses. Il ne compta même que vingt paroisses jusqu'à ce qu'Andon devienne paroisse en 1720 (1).

L'évêque de Vence n'était pas seulement pasteur du plus petit diocèse de France, une autre particularité le caractérisait : il avait sous son autorité des paroisses d'un pays étranger. En effet, le diocèse de Vence appartenait au clergé de France mais trois paroisses relevaient du comté de Nice : Gattières, Bouyon et Dos Fraires. En 1760, par le traité de Turin, la frontière fut simplifiée. Les trois paroisses furent rattachées à la Provence et le diocèse forma alors un ensemble homogène.

L'évêque avait sous son autorité environ 13 000 paroissiens en 1765 et 15 000 en 1790. L'essentiel de la population (81 % en 1765 et 82 % en 1790) était regroupé dans la zone de collines, plus fertile que la montagne. La densité moyenne du diocèse était de 32,5 hab./km² en 1765 (37,5 en 1790) mais la zone de montagne n'a que 12 hab./km² (13 en 1790) contre une densité de 60 sur la zone côtière (66,5 en 1790).

Grâce à une abondante documentation, conservée dans la série G des Archives départementales des Alpes-Maritimes, comprenant les enquêtes, les registres épiscopaux et les délibérations capitulaires (2), éclairée par les sources notariales et révolutionnaires, nous avons pu apporter un grand nombre de précisions sur l'organisation ecclésiastique, la vie économique et la carrière du clergé du diocèse de Vence. Nous nous proposons ici de reprendre les éléments concernant le déroulement des carrières ecclésiastiques, de l'ordination à la retraite (3).

Le clergé du diocèse comprenait une soixantaine de prêtres : 8 chanoines, 11 bénéficiers de la cathédrale, 22 curés, 12 secondaires (ou vicaires), une dizaine de chapelains.

I - LES ORDINATIONS

1 - Leur nombre et leur évolution

1 - DES PROBLEMES DE SOURCES

Les archives départementales des Alpes-Maritimes conservent les registres généraux de l'évêché de Vence où étaient portées les ordinations de 1715 à 1758 et de 1772 à 1783 (4). Le nombre des ordinations est donc exactement connu pour ces périodes. Avant 1715, entre 1758 et 1772 et après 1783, les registres de l'insinuation ecclésiastique peuvent parer à la disparition de la principale source. Créée en 1691 par Louis XIV, l'insinuation ecclésiastique devait enregistrer tous les documents émis par l'évêché. On devrait donc retrouver les mêmes renseignements dans les registres de l'insinuation que dans ceux de l'évêché. Ce n'est malheureusement pas le cas. Vu le petit nombre d'actes à enregistrer et le prix important imposé pour l'office de greffier de l'insinuation, les représentants du clergé diocésain, responsables des finances, avaient renoncé à acheter cet office (1691). En revanche en 1703, le clergé fut forcé d'acquérir l'office de contrôleur du greffier dont on peut légitimement se demander à quoi il pouvait servir puisqu'il n'y avait pas de greffier. C'est donc dans une certaine confusion que fonctionnait l'insinuation ecclésiastique dans le diocèse de Vence (5). Lorsqu'on peut comparer les registres de l'insinuation avec ceux de l'évêché, on remarque qu'un tiers des ordinations seulement se retrouvent enregistrées à l'insinuation.

Une grande précaution s'impose donc dans l'utilisation des chiffres d'ordinations qui, de plus, portent sur des effectifs faibles comptes tenus de la taille modeste du diocèse.

2 - 135 à 150 ORDINATIONS de 1705 à 1789.

On recense au moins 135 ordinations à la prêtrise de gens issus du diocèse entre 1705 et 1789 ; le nombre exact de ces ordinations devrait, vu le sous enregistrement de certaines sources, se situer entre 135 et 150.

On notera que le nombre des ordinations à la tonsure s'élevait à 230 au moins. Cette érosion entre la tonsure et l'ordination sacerdotale est classique et constatée partout. Problèmes de vocation, difficulté à poursuivre des études longues et coûteuses expliquent sans doute la plupart des abandons.

23 évêques vençois ne reçurent pas les ordres des mains de l'évêque de Vence. La moitié (12) des ordinations furent conférées dans les diocèses limitrophes (Nice, Digne, Fréjus, Grasse). Il est remarquable que Grasse, pourtant plus proche, n'ait attiré qu'une ordination contre cinq à Nice. Trois Vençois devinrent prêtres à Marseille. Ces ordinations à l'extérieur du diocèse sont nécessitées par l'éloignement de certains jeunes ecclésiastiques qui désiraient recevoir une bonne formation dans les séminaires marseillais ou du Comtat Venaissin. Cependant ce sont les absences des évêques qui provoquèrent l'essentiel de ces ordinations : Mgr de Grasse attendit deux ans et demi (août 1754 - avril 1757) avant de rejoindre son diocèse et Mgr Moreau quatre ans (novembre 1758 - septembre 1762).

3 - EVOLUTION DE LA COURBE DES ORDINATIONS (graphique A)

Avant 1715, les sources dont nous disposons ne nous permettent pas de garantir la courbe. En revanche de 1715 à 1755, sous les épiscopats de Mgr Bourchenu (1715-1728) et Surian (1728-1755), les ordinations sont stables, autour de deux par an. A partir de 1755, la succession rapide de quatre évêques qui résidèrent peu semble avoir nui aux vocations. Les chiffres de la fin du siècle sont difficiles à analyser car nous n'avons pas les sources les plus fiables ; entre 1772 et 1783, il est certain qu'il n'y eut que 12 ordinations, ce qui est faible. Nous ne saurions dire si les difficultés économiques du séminaire sont une conséquence ou une cause de cette baisse des vocations. On pourrait mettre en rapport ce ralentissement du recrutement ecclésiastique avec le refroidissement religieux observé au XVIII^e siècle en Provence. Mais il faut garder à l'esprit que l'analyse ne repose que sur des effectifs très faibles (entre un et cinq individus) et que des variations aléatoires peuvent jouer un grand rôle dans une telle conjoncture.

4 - TAUX DE RECRUTEMENT

Timothy Tackett, pionnier de l'étude du clergé du XVIII^e siècle, a proposé le calcul d'un taux de recrutement basé sur la population (6). Le défaut majeur de ce taux est le manque de précision des évaluations de population du XVIII^e siècle. Néanmoins, ce taux donne des ordres de grandeur qui permettent des comparaisons.

Le taux calculé sur les années pour lesquelles les chiffres sont les plus sûrs (1715-1759) (7) s'élève à 3,9. Ce chiffre tout à fait exceptionnel situe Vence parmi les diocèses les plus fertiles en vocations de France (tableau 1). En Provence, il surpasse de beaucoup les diocèses pour lesquels nous avons des chiffres, notamment Grasse. Pour expliquer cette

vitalité religieuse il faut noter que la Provence extrême orientale, comme l'a montré M. Vovelle, a un comportement religieux très différent du reste de la province, les attitudes religieuses y sont plus proches du modèle niçois (une pépinière de prêtres) que du modèle aixois. Une seconde raison doit se trouver dans le fait qu'il y a dans le diocèse un nombre important de postes à pourvoir. La perspective de trouver un bénéficiaire sur place a sans doute été déterminante dans l'engagement de nombreux jeunes Vençois.

2 - Les ordinations d'"étrangers"

Les évêques de Vence ont ordonné entre 1705 et 1789, 663 prêtres, mais seulement 112 étaient originaires du diocèse. Cette situation curieuse s'explique par les vacances ou les absences épiscopales dans les diocèses voisins qui obligeaient les diacres à venir à Vence pour y être sacrés : les évêques de Vence ont ainsi consacré 32 prêtres du diocèse de Grasse, 68 de celui de Fréjus, 29 de Glandèves, 10 de Senez et 276 de Nice. L'afflux de Niçois était dû aux longues vacances du siège entre 1706 et 1727 et de 1732 à 1741 ; en moyenne l'évêque de Vence consacrait donc chaque année une dizaine de jeunes gens venus du diocèse de Nice pendant ces périodes. Si on y ajoute les ordinations de Niçois qui eurent lieu à Grasse (83 entre 1700 et 1783) (9), à Glandèves et à Vintimille, le nombre annuel d'ordinations devait sans doute approcher, en moyenne, la quinzaine. Notons au passage que Vence est incontestablement des deux diocèses provençaux celui qui entretient les liens les plus étroits avec le comté de Nice. A titre de comparaison on connaît les ordinations à Nice à la fin du XVIII^e siècle : entre 1776 et 1789, en moyenne 15 Niçois devinrent prêtres chaque année. Ces chiffres permettent donc de dire qu'au XVIII^e siècle le diocèse de Nice produisait au moins 15 prêtres par an. Ce chiffre purement indicatif et qui doit être un minimum pour la première moitié du XVIII^e siècle, permet de calculer un taux de recrutement ecclésiastique très impressionnant : 8,3 prêtres pour 25 ans et pour 1 000 habitants

3 – Le séminaire

Mgr Godeau avait fondé un séminaire à Vence en 1669. On ne connaît malheureusement que très peu de choses sur son fonctionnement. Il est ainsi impossible de connaître quel était le nombre de pensionnaires ou la durée réelle du séjour. Le document le plus important est le règlement édicté par Mgr Crillon en 1703 (10).

Mgr Crillon indique que son objectif est de former de bons prêtres : "Quelle consolation ne serait-ce pas pour nous de luy (au diocèse) fournir de bons prêtres et de dignes pasteurs". Il veut que tous les ordinants fassent un séjour au séminaire :

- pour la tonsure (à partir de 14 ans) : un mois
- pour les ordres mineurs : deux mois
- pour le sous-diaconat : quatre mois
- pour le diaconat : deux mois
- pour la prêtrise après deux années de théologie : deux mois.

En tout, le jeune prêtre aura passé douze mois au séminaire. Le séminaire se présente donc comme une série de séjours, de stages et non pas comme une formation continue sur plusieurs années (11). Il y a tout lieu de croire que les prêtres de Vence avaient effectivement suivi ces périodes de séminaire puisqu'il se passait en moyenne sept ans entre la réception de la tonsure et celle de la prêtrise. Le clerc avait donc largement le temps d'effectuer ses retraites.

La crise

Avant 1758, quatre jeunes gens du diocèse (sur 91) reçurent la prêtrise ailleurs qu'à Vence, alors qu'à partir de 1759, 19 des 40 ordinations sacerdotales (soit 48 %) se firent à l'extérieur du diocèse. L'absence prolongée des successeurs immédiats de Mgr Surian fut très néfaste. Faute d'évêque, les Vençois étaient obligés d'aller recevoir les ordres dans d'autres diocèses (Digne 4, Marseille 3, Béziers 2, Avignon 1). Plus de la moitié d'entre eux choisirent de faire leurs études dans des villes importantes où ils pouvaient trouver des collègues (il n'y avait pas de collègue à Vence) et des universités. Ils faisaient aussi leur séminaire dans ces villes. La désaffection du séminaire d'environ un quart des jeunes Vençois se destinant aux ordres n'est pas la cause de la crise du séminaire, mais elle en est révélatrice. La crise est surtout économique. Les trois pensions des professeurs (150 livres par an) étaient financées par 5600 livres de fondations placées sur la communauté de Vence rapportant 355 livres d'intérêts, un capital sur l'hôtel de ville de Paris donnait 126 livres, 50 livres étaient fournies par une petite terre et 150 grâce aux prédications faites dans la cathédrale par un des professeurs. En 1730, le revenu est de 700 livres ; une fois les charges payées (250 livres), il reste juste les 450 livres nécessaires aux pensions des trois professeurs (graphique B). Les revenus des fondations n'étant pas extensibles, il fallut trouver des revenus complémentaires pour faire face à l'accroissement des prix et des salaires. En 1708, l'évêque avait décidé que les prieurés Notre-Dame du Verdelay et Saint-Antonin seraient réunis au séminaire à la mort de leur possesseur, le chanoine Joseph Gaspard de Villeveuve (12). C'était sans compter sur l'extraordinaire longévité de ce chanoine qui ne mourut que 70 ans plus tard. Une fois réalisée, cette union ne permettait d'assurer qu'un revenu de 300 livres par an à deux professeurs. Sollicités dans de nombreux collèges après l'expulsion des jésuites, les prêtres de la Doctrine chrétienne abandonnèrent les postes les moins rentables et ils se retirèrent en 1785.

Mgr Pisani proposa en vain en 1787 une agrégation du séminaire à l'université d'Aix (13).

L'étroitesse du diocèse, donc la faiblesse de ses ressources, a condamné le séminaire qui n'est plus en 1764 "qu'une ombre de séminaire" (14). Toutefois, il ne faudrait pas être trop pessimiste. Le séminaire a bien fonctionné pendant au moins toute la première moitié du XVIII^e siècle. Il a permis de former un clergé nombreux et consciencieux.

II - L'ORIGINE SOCIALE ET GEOGRAPHIQUE

1- L'origine sociale

Dans l'Eglise d'Ancien régime, le prêtre est tenu de trouver lui-même sa subsistance. L'idéal était d'avoir un bénéfice, mais tous n'ont pas cette chance. Pour éviter d'avoir des prêtres sans ressources, l'Eglise obligeait les jeunes gens qui accédaient au sous-diaconat et qui n'avaient pas de bénéfice ou n'étaient pas pris en charge par un ordre religieux, à établir un titre clérical. C'était une pension, généralement accordée par les parents et versée jusqu'à ce que leur fils obtienne un bénéfice. Le montant de cette pension était fixé à 100 livres par an garanties sur un patrimoine de 2 000 livres. La possession de biens équivalant à 2 000 livres est donc la première condition pour accéder au sacerdoce. Elle crée une première sélection sociale en éliminant les familles les plus pauvres. On a pu retrouver dans les registres notariaux 71 titres cléricaux portant la mention de la profession des parents. Ces titres sont

ainsi le moyen le plus pratique de replacer le prêtre dans son milieu d'origine. Il y eut à Vence au XVIII^e siècle, 154 ordinations au sous-diaconat, c'est donc sur environ la moitié de ces jeunes gens qu'on peut établir un tableau représentatif de l'origine sociale du clergé du diocèse de Vence.

La prépondérance de la bourgeoisie

Avec 32 % d'ecclésiastiques sortis de ses rangs, la bourgeoisie apparaît comme le milieu privilégié d'éclosion des vocations religieuses (tableau 2). L'étude des cotes des cadastres de Vence et notamment celui de 1777, riche en indications professionnelles, montre clairement que les professions de "santé" et juridiques peuvent être assimilées à la bourgeoisie : la valeur des biens fonciers est tout à fait semblable (15). Si on ajoute à la noblesse et aux bourgeois "stricto sensu", les chirurgiens, avocats et procureurs, c'est près des deux tiers des prêtres qui sont issus des milieux les plus aisés. Le recrutement social élevé que laissait déjà entrevoir l'existence d'un titre clérical, se confirme. On notera la faiblesse des effectifs issus de la classe paysanne (8 %) et surtout artisanale (3 %). Il n'existe pas dans ces milieux sociaux de tradition sacerdotale. L'héritage à préserver n'est pas tel qu'il nécessite l'orientation d'un des garçons vers l'Eglise, surtout les fortunes ne sont pas assez importantes pour financer de longues études et un titre clérical.

Ce recrutement social élevé n'est pas exceptionnel. Il a été observé dans la plupart des diocèses, à Grasse, Aix, comme en Bretagne. Gap se singularise avec un quart des prêtres issus de la paysannerie (16).

2 -- L'origine géographique

1 - LES VENCOIS

Au cours du XVIII^e siècle, nous avons recensé 343 prêtres ayant exercé des fonctions dans le diocèse (tableaux 3 et 4). 165 de ces prêtres étaient issus du diocèse. La ville ou le village d'origine nous est connu pour 135 d'entre eux. 62 % (83) étaient nés à Vence, Saint-Paul et son extension, La Colle. Les deux villes ne regroupaient pourtant que 32 % de la population totale du diocèse. Le caractère bourgeois du recrutement sacerdotal débouchait logiquement sur une telle situation : c'est dans les villes qu'on trouve le plus de bourgeois et donc qu'on trouvera le plus de prêtres. Dans les autres villages, l'élite bourgeoise réduite ne pouvait engendrer qu'un petit nombre de prêtres. Parfois une dynastie d'ecclésiastiques comme les Michelis à Bouyon ou les Funel à Caille, donne une place accrue à leur village dans la statistique. Certains villages fortement peuplés, Cagnes, Tourrettes, Saint-Jeannet, ont peu fourni de prêtres. Bien que regroupant 23 % de la population du diocèse, seuls 13 % des prêtres étaient originaires de ces trois villages.

Le caractère urbain du recrutement ecclésiastique, conséquence logique de son aspect social a été observé largement en France. Pour ne s'en tenir qu'à la Provence : 70 % des prêtres du diocèse de Grasse étaient originaires de Cannes, Antibes et Grasse (55 % ; (17) ; 73 % des prêtres du diocèse d'Aix étaient natifs de villes de plus de 2 000 habitants (18).

2 - LES "ETRANGERS"

131 prêtres issus d'autres diocèses exercèrent des fonctions dans celui de Vence. Rapportés à l'ensemble du siècle, ils forment 44 % de la population ecclésiastique. Ce nombre

important s'explique par la grande mobilité de ces prêtres qui restaient peu de temps dans le diocèse. En se renouvelant souvent, ils ont fini par représenter 131 des 288 prêtres dont nous connaissons l'origine sur l'ensemble du XVIII^e siècle (tableau 4). Mais, à un moment précis, comme le montre l'enquête de 1762, les étrangers ne devaient pas excéder les 25 % du clergé. Ce sont les trois principaux diocèses limitrophes, Grasse, Nice et Glandèves qui fournissaient le plus grand nombre de prêtres. Avec Senez et Fréjus, ils représentaient les deux tiers des prêtres étrangers, l'autre tiers se répartissait dans une dizaine de diocèses dont seul Marseille émerge. Les Vencoïses qui firent leurs études dans les collèges de Marseille furent nombreux. Les liens qu'ils créèrent dans la cité phocéenne expliquent sans doute la forte présence marseillaise comparativement aux autres diocèses provençaux.

Si les prêtres originaires du diocèse de Grasse formaient le premier contingent de prêtres étrangers, ils ne jouissaient pas d'une exclusivité. La présence niçoise et du diocèse de Glandèves était presque aussi forte. Cela confirme ce qu'on avait observé pour les ordinations : il n'existait pas réellement de liens privilégiés dans le domaine ecclésiastique entre Vence et Grasse.

III - TYPOLOGIE DE LA CARRIERE ECCLESIASTIQUE

Nous avons pu déterminer le nombre, la capacité de renouvellement, l'origine sociale et géographique des ecclésiastiques du diocèse de Vence. On peut aussi tenter de saisir le déroulement des carrières. A cette fin, nous avons procédé en établissant systématiquement une fiche biographique pour chacun des 343 prêtres que nous avons rencontrés. La carrière ne commençait pas particulièrement jeune. L'âge de réception de la prêtrise se situait, en effet, entre 24 et 26 ans, après un parcours de 7 à 8 ans (la tonsure se recevait généralement vers 17 ans).

1 - Les chanoines de la cathédrale

Le chapitre de Vence, composé de huit chanoines, accueillit au cours du XVIII^e siècle, 34 chanoines. Plus d'un quart (9) d'entre eux étaient nobles, membres des plus illustres familles provençales : Villeneuve, Sabran, Cabanes de Viens. Les autres membres appartenaient aux familles de la bourgeoisie locale : Decornis, Savornin, Suche et Guevarre. Le recrutement était socialement et intellectuellement élevé ; au moins 19 des 34 chanoines (soit 55 %) avaient un diplôme universitaire (tableau 7) (pour l'ensemble du diocèse le taux de diplômés était de 21 %). 69 % des chanoines étaient originaires du diocèse. Ils avaient un rôle considérable non pas tant comme conseillers de l'évêque que comme principaux pourvoyeurs de cures. En effet, les chanoines nommaient à 12 des 22 cures (il y avait 21 paroisses mais Vence comptait deux curés). Ils géraient également un budget important, plus de 30 000 livres à la fin de l'Ancien régime. L'analyse des délibérations capitulaires montre que les opérations financières formaient l'essentiel des préoccupations de chanoines. C'étaient les ecclésiastiques les plus influents, les plus prestigieux et les plus riches du diocèse (en 1790, en moyenne, 1 500 livres de revenu annuel contre 700 à un curé). Les chanoines se cooptaient, perpétuant ainsi le recrutement social élevé. Ils avaient également très souvent recours à la résignation (18 fois sur 34 changements de canonicats). Cette procédure permettait à un bénéficiaire de désigner son successeur et assurait donc le maintien des meilleurs bénéficiaires dans les mêmes familles, comme l'illustre le cas de la famille Guevarre (graphique C). Les caractéristiques des chanoines de Vence ne sont pas très différentes de celles qu'on a pu observer dans d'autres corps similaires : esprit aristocratique, conservateur, continuellement en procès, pas toujours très assidu (chanoine pendant 72 ans, Joseph-Gaspard de Villeneuve n'est attesté qu'une seule

fois aux réunions capitulaires). En moyenne, les chanoines restaient en fonction 23 ans, ce qui veut dire que bon nombre d'entre eux occupèrent leur stalle pendant plus d'un tiers de siècle : Joseph-Gaspard de Villeveuve, 72 ans, Pierre Trastour, plus de 55 ans. Honoré Savornin, 52 ans, pour Joseph Decornis et Honoré Blanc plus de 45 ans.

2 - Les curés et les bénéficiaires de la cathédrale

On peut regrouper ces deux types de prêtres car leur niveau de revenu était similaire mais ils n'exerçaient pas du tout les mêmes fonctions. Les onze bénéficiaires de la cathédrale assistaient les chanoines pour donner au culte le plus de magnificence possible dans la cathédrale. C'est pourquoi deux des bénéficiaires étaient des musiciens et le chapitre finançait une petite chorale d'enfants de chœur.

Le diocèse comprenait 22 cures, L'évêque nommait à dix d'entre elles (19) et le chapitre à douze. Une part non négligeable des curés contournait le droit des deux patrons par des résignations qui permettaient une transmission familiale des cures (voir le cas de la famille Funel, prieurs de Caille pendant un siècle, graphique C). L'étude des 121 changements de cures du XVIII^e siècle permet de dire que les curés étaient nommés de trois façons différentes : par le chapitre dans un tiers des cas (40 sur 121), par l'évêque un tiers (37 sur 121), par résignation un tiers également (36 sur 121). Une fois nommé, il était rare qu'un curé changeât de paroisse ; sur les 125 curés que nous connaissons, seuls 13 occupèrent deux cures et un seul exerça dans trois paroisses.

Les curés se divisaient en deux groupes : les prieurs et les vicaires. Les 14 prieurs percevaient une partie de la dîme qui assurait 85 % de leur revenu, les 15 % restant provenant des terres de la paroisse. En moyenne, en 1730 comme en 1790, leurs revenus étaient l'équivalent d'une congrue. Mais un écart assez important séparait les revenus du prieur de Cagnes représentant environ deux congrues et ceux des prieurs de Saint-Jeannet, Gattières ou Bouyon qui n'atteignaient même pas le niveau du minimum fixé par la loi. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que ces prieurs ont toujours refusé l'offre qui leur était faite en 1768 et 1788 d'opter pour le statut de congruiste. La raison essentielle du refus de devenir congruiste est caractéristique de l'Ancien Régime dans lequel le statut social dépasse largement les strictes contingences économiques. Un prieur tire de son statut de décimateur une importance considérable. Il entretient envers tous les producteurs un lien privilégié. Il répugnera à devenir un salarié, statut socialement peu estimé dans le monde d'Ancien Régime.

Les vicaires étaient les curés non décimateurs (La Colle, Courmes, Gréolières Hautes et Basses, La Gaude, Saint-Paul, Vence) (2). Ils percevaient donc la portion congrue fixée à 300 livres jusqu'en 1768, 500 livres jusqu'en 1786 et 700 livres ensuite, versée par les gros débiteurs (évêque et chanoines). La situation économique du clergé était médiocre à l'instar des revenus du diocèse. On notera que Glandèves et Nice ont fourni 34 % des prêtres en fonction dans le diocèse pour tout le siècle. Or il n'y eut qu'un chanoine, un bénéficiaire et cinq curés de Glandèves et deux curés de Nice. Les prêtres de ces deux diocèses formèrent donc essentiellement le bas clergé, occupés aux postes les plus précaires de secondaires et de maîtres d'école. Inversement sur les 28 prêtres venus de Grasse, il y eut 14 curés, 5 bénéficiaires de la cathédrale et un chanoine. Ainsi les prêtres de Grasse occupèrent des bénéfices stables et assez bien rémunérés. L'immigration grassoise était qualitativement mieux orientée. Ceci s'explique facilement ; les diocèses de Glandèves et Nice étaient excédentaires en prêtres, un courant d'immigration se créait avec les diocèses de Provence orientale et surtout occidentale moins prolifiques. Il devait exister, en raison de la proximité géographique, des liens étroits

entre les bourgeoisies de Vence et de Grasse et c'est en connaissance de cause que les prêtres grassois venaient à Vence, lorsque, grâce à leurs relations, ils étaient assurés d'obtenir un bénéfice stable.

Notons une caractéristique originale du clergé paroissial provençal : contrairement à ce qu'on observe généralement en France septentrionale, le clergé a une influence modeste sur des communautés d'habitants fortes, autonomes, habituées depuis longtemps à une gestion entièrement laïque.

3 - Le bas clergé

Il faut distinguer deux grands groupes :

- Les maîtres d'école, secondaires (20) et chapelains provisoires. Ce sont des vençois en attente d'un bénéfice qui vit de ces postes d'auxiliaires. L'attente est variable. 77 % des prêtres obtiennent un poste fixe avant 10 ans, 90 % avant 15 ans. Dans quelques cas, l'attente se prolongeait très longtemps, l'espoir s'évanouissait.

- Le second groupe est formé de prêtres en surnombre dans leur diocèse (Nice et Glandèves) qui viennent occuper les postes de secondaires et de maîtres d'école dans le diocèse de Vence. Ces ecclésiastiques restent quelques années puis disparaissent allant tenter leur chance ailleurs. Rarissimes sont ceux qui accèdent à une cure ou à un bénéfice de la cathédrale.

4 – La retraite

Il n'existait pas de retraite sous l'Ancien régime pour les prêtres. Un curé malade ou trop vieux pour assurer le service divin devait quitter son bénéfice ou payer un suppléant. Ceci explique que les ecclésiastiques qui voulaient résigner se défaisaient de leur bénéfice à l'article de la mort. Pour s'assurer une retraite, il avait trois moyens.

- payer un remplaçant comme le fait le curé de Gattières en 1790.

- résigner avec pension : lors des résignations en Avignon et à Rome, le résignant pouvait exiger le paiement d'une pension viagère par son remplaçant. Cette pension ne devait pas excéder le tiers des revenus du bénéfice. On connaît quelques cas comme la résignation avec pension du prieur de Gattières, Jean-Baptiste Déporte âgé de 80 ans en 1709. Le successeur, Jean-Baptiste Nicolas, répondit correctement aux questions lors de l'examen pour l'obtention du visa mais l'évêque le lui refusa car il estima que la pension que voulait verser Nicolas n'était pas suffisante. Mgr Crillon exigea une pension de 100 livres (21).

- laisser son bénéfice par démission ou résignation à un neveu ou allié et vivre de sa charité en faisant, si la santé le permet, des tâches d'auxiliaire. Blacas, 75 ans en 1762, originaire de Vence, a fait carrière comme aumônier de galères, il vient finir ses jours dans sa ville natale où la communauté le paye pour enseigner le latin à l'école. L'idéal est de vivre de ses rentes, encore faut-il en avoir.

En fait, aucune de ces solutions n'est satisfaisante. Vu les maigres revenus des cures, elles conduisaient toujours à un appauvrissement considérable. Dans tous les diocèses, le problème des retraites se posait avec acuité, surtout à la fin du XVIII^e siècle, où les prêtres vivent plus longtemps. Les diocèses vastes et bien organisés mettent en place un prélèvement local levé en même temps que les décimes pour financer une caisse de secours (22). Mais les expériences sont rares et limitées. En 1789, dans leur cahier de doléances le clergé de Vence et de Grasse proposera d'établir un fonds de secours pour les prêtres âgés ou malades et de le financer avec les revenus de la défunte abbaye de Lérins (23).

Dans l'ensemble, l'étude du clergé du diocèse de Vence a confirmé les grandes lignes des observations faites dans d'autres diocèses au XVIII^e siècle : recrutement bourgeois, urbain, carrière ecclésiastique déterminée par les relations familiales, la hiérarchie économique des cures. L'originalité résidait dans l'exiguïté du diocèse qui obligeait à des contacts importants avec les diocèses voisins : Nice, Grasse et Glandèves. Le diocèse de Vence se caractérisait par une forte concentration de bénéfices qui était le moteur d'un recrutement ecclésiastique exceptionnellement dynamique.

NOTES

1. Le diocèse de Clamecy ou Bethléem près de Nevers était plus petit mais ce n'était pas un diocèse classique avec des paroisses.
2. Nous avons délibérément opté de ne pas utiliser les visites pastorales déjà largement étudiées : ALBERTINI (A.), La vie religieuse des fidèles du diocèse de Vence au XVIIIe s., D.E.S. ; MARTINETTI(F-), L'évolution religieuse dans le diocèse de Vence 1727-1754, mémoire de maîtrise, Nice, 1972 ; LUSSAC (P.), Les visites pastorales dans le diocèse de Vence. Deuxième moitié du XVIIIe s., mémoire de maîtrise, Nice, 1974 ; FROESCLE-CHOPARD (M.-H.), La religion populaire en Provence orientale au XVIIIe s., Paris 1980.
3. Ce qui correspond à la troisième partie de notre mémoire de maîtrise.
4. A.D.A.M., G 1209, G 1211, G 1292, G 1293.
5. "Peu de personne veulent se soumettre à l'insinuation" (A.D.A.M., G 1354).
6. Le taux est le nombre de prêtres ordonnés en 25 ans pour 1000 habitants.
7. La population est celle du recensement d'Expilly en 1765 : 13000 habitants.
8. VOVELLE (M.), Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe s., p. 280.
9. MUYARD (F.), L'administration spirituelle et temporelle d'un diocèse sous l'Ancien régime : Grasse au XVIIIe siècle. Thèse de droit, Nice, 1977, p. 115.
10. Ordonnance du 16 mai 1703, A.D.A.M., G 1289 p. 156-160.
11. Mêmes constatations à Gap. TACKETT (T.), Priest ans Parish in eighteenth century France. Princetown, 1977, p. 81.
12. A.D.A.M., fond du séminaire, 4 G 10.
13. Projet d'agrégation à l'université d'Aix, ADAM 4 G 3.
14. A.D.A.M., G 1364 tableau du diocèse en 1764.
15. A.D.A.M., archives municipales de Vence ; E dépôt 6, CC 252-253.
16. MUYARD (F.), op. cit., p. 118 ; VOVELLE (M.), Analyse spectrale d'un diocèse méridional au XVIIIe s. in Provence historique, 1972, p. 413 ;
BERTHELOT DU CHESNAY (C), Les prêtres séculiers en Haute Bretagne au XVIIIe siècle. Rennes, 1974, p. 102 ; TACKETT (T.), Le recrutement du clergé dans le diocèse de Gap au XVIIIe siècle in R.H.M.Z., 1973, p. 508 ; TACKETT (T.), L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIIIe s. in R.H.M.Z., 1979, p. 188.
17. MUYARD (F.), op. cit., p. 115-116.
18. VOVELLE (M.), op. cit., p. 411.

19. Bouyon, Le Broc, Bezaudun, Carros, Cagnes, Caille, Dos Fraires, Gattières, Saint-Jeannet, Saint-Laurent.

20. 13 secondaires : Saint-Paul (2), Tourrettes (2), La Colle, Le Broc, Saint-Jeannet, Saint-Laurent, Cagnes, Carros, Coursegoules, Bezaudun, Gréolières-Basses.

21. A.D.A.M., G 1540, examen de J.-B. Nicolas, 1709.

22. A Gap en 1977. cf TACKETT (T.), op. cit., p. 143.
En Bretagne, cf BERTHELOT DU CHESNAY (C), op. cit., p. 407.

23. A.N., B III 63 (A.D.A.M. 1 Mi 54), article IV.

TABLEAU 1

**Taux de recrutement diocésain à la prêtrise
pour 1000 habitants sur 25 ans.**

Nice ¹		8,3
Vence (max.)	1705-1754	4,2
<i>Avranches</i>	<i>1774-1790</i>	<i>4,0</i>
<i>Coutances</i>	<i>1752-1756</i>	<i>3,8</i>
<i>Rodez</i>	<i>1766-1790</i>	<i>3,6</i>
<i>Lisieux</i>	<i>1777-1790</i>	<i>3,5</i>
<i>Besançon²</i>	<i>1745-1772</i>	<i>3,2</i>
Embrun	1765-1790	3,1
Vence	1705-1789	3,0
<i>Cambrai³</i>	<i>1727-1788</i>	<i>3,0</i>
Vence (min.)	1765-1790	2,5
<i>Rouen</i>	<i>1754-1788</i>	<i>2,5</i>
<i>Bayonne</i>	<i>1765-1789</i>	<i>2,4</i>
<i>Autun</i>	<i>1764-1788</i>	<i>2,1</i>
<i>Rennes</i>	<i>1765-1789</i>	<i>2,1</i>
<i>Vannes</i>	<i>1766-1790</i>	<i>2,0</i>
Gap	1766-1790	1,8
<i>Toulouse</i>	<i>1766-1790</i>	<i>1,8</i>
Aix	1740-1754	1,7
<i>Boulogne</i>	<i>1766-1790</i>	<i>1,7</i>
Aries	1764-1789	1,6
<i>Metz</i>	<i>1776-1790</i>	<i>1,6</i>
<i>Besançon⁴</i>	<i>1745-1772</i>	<i>1,4</i>
Grasse ⁵	1705-1788	1,3
<i>Reims</i>	<i>1766-1790</i>	<i>1,3</i>
<i>Le Mans</i>	<i>1766-1790</i>	<i>1,2</i>
<i>Paris</i>	<i>1752-1776</i>	<i>0,7</i>
<i>Bordeaux</i>	<i>1758-1782</i>	<i>0,6</i>
France	1963-1986	0,12

Tableau établi à partir de l'annexe I de l'article de T. Tackett, "L'histoire sociale du clergé diocésain au XVIII^e siècle", R.H.M.C., 1979, p. 221.

1. Voir infra troisième partie, chapitre I, 3).

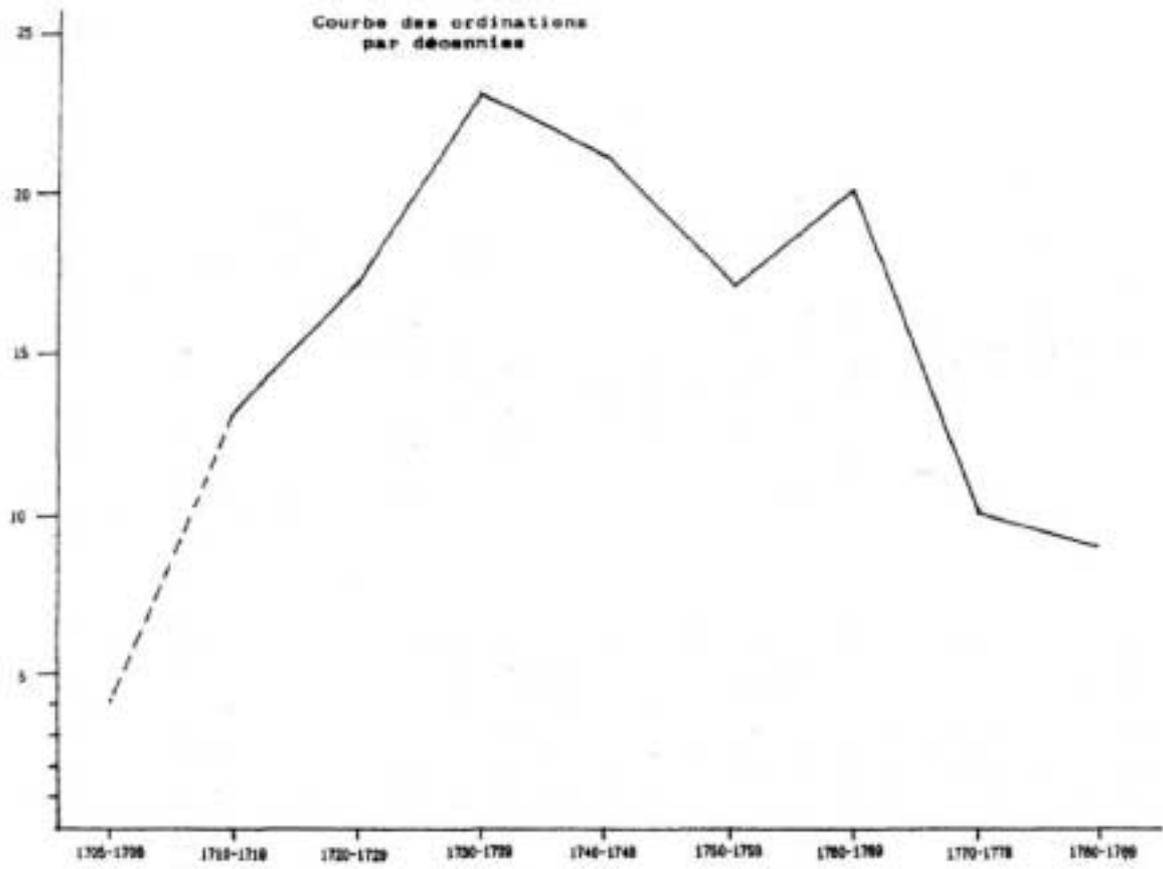
2. Besançon, partie correspondant au département du Doubs.

3. Cambrai, G. Derognaucourt, "Les ordinations sacerdotales dans le diocèse de Cambrai au XVIII^e siècle (1727-1788)", Revue du Nord, 1984, p. 502.

4. Besançon, partie correspondant au département de la Haute-Saône.

5. Grasse, F. Muzard, Le gouvernement temporel et spirituel d'un diocèse sous l'Ancien régime Grasse au XVIII^e siècle, p. 114.

Graphique A



Graphique B

Revenus du séminaire de Vence au XVIII^e siècle

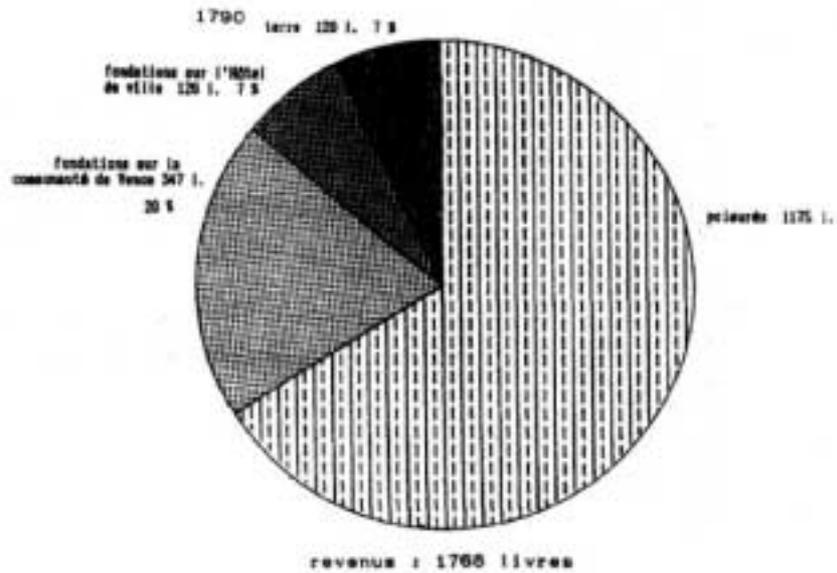
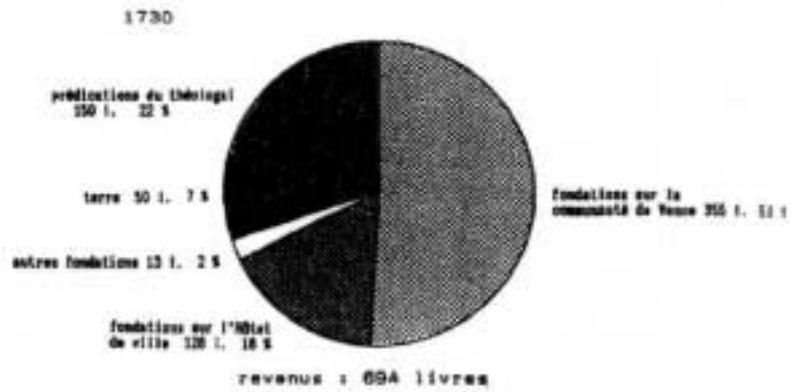


TABLEAU 2

Origine sociale des sous-diacres du diocèse de
Vence

<i>Nobles</i>	3	4 %
<i>Bourgeois</i>	23	32 %
<i>Négociants¹</i>	1	
<i>Praticiens</i>	1	
<i>Maîtres chirurgiens</i>	5	
<i>Apothécaires</i>	1	
	7	10 %
<i>Notaires</i>	6	
<i>Greffier des juridictions royales de St-Paul</i>	1	
<i>Greffier de l'ordinaire de Vence</i>	1	
<i>Avocats</i>	2	
<i>Procureur royal</i>	1	
	11	15 %
<i>Marchands</i>	13	18 %
<i>Ménagers</i>	6	8 %
<i>Maître tailleur</i>	1	
<i>Maître tanneur</i>	1	
	2	3 %
<i>Ecclesiastiques</i>	4	6 %
<i>Maître aux arts</i>	1	

	71	

1. Père négociant, grand-père bourgeois

TABLEAU 3

Origine géographique des prêtres vénétois au
XVIII^e siècle

Vence	48	36 %	16 %	
St-Paul	25			
La Colle	9			
St-Paul-La Colle	1			
	35	26 %	16 %	
Le Broc	12	9 %	6 %	
Bouyon	10	7 %	4 %	
Tourettes	7	5 %	3 %	
St-Jeannet	6	4 %	3 %	
Cagnes	5	4 %	3 %	
Caille	4	3 %	1 %	
Carros	2			
Gattières	2			
Bezaudun	1			
Courségoules	1			
St-Laurent	1			
Gréolières	1			
	-----			part de la paroisse dans la population totale du diocèse
	135			

30 prêtres sont originaires du diocèse sans qu'on connaisse le lieu de naissance. Andon, Dos Fraires, Courmes, La Gaude et Villeneuve n'ont pas donné de prêtres.

Origine géographique de l'ensemble des
prêtres ayant exercé dans le diocèse
Vence au XVIII^e siècle.

Vence	165	56 %		
Etrangers	131	44 %		
Grasse	28	21 %	Aix	2
Nice	24	18 %	Avignon	2
Glandèves	21	16 %	Riez	1
Fréjus	8	6 %	Orléans	1
Senes	6	5 %	Cavaillon	1
Marseille	6		Uzès	1
Paris	4		Autriche	1
Toulon	3		autres	22

			131	

165 Vénétois
131 étrangers
47 origine inconnue

343

TABLEAU 4

Etat des ecclésiastiques du diocèse en 1762
(A.D.A.M., G 1364)

68 prêtres

8 chanoines ¹	Origine géographique	
9 bénéficiers		
22 curés	Vence	23 34 %
12 secondaires	Saint-Paul	9 13 %
2 maîtres d'école	Saint-Jeannet	6
2 chapelains	Bouyon	3
4 retraits	La Colle	3
5 sans fonction	Le Broc	3
1 infirme	Tourettes	2
1 directeur du séminaire	Caille	2
1 sous-sacristain	Cousergoules	1
1 secrétaire de l'évêché	diocèse de Vence	1

68	<i>Fréjus</i>	
	Calian	1
7 prêtres exercent	<i>Grasse</i>	3
hors du diocèse	Cipières	1
3 à Narbonne	<i>Glandèves</i>	1
2 à Nice	Malaussène	1
1 à Marseille	La Roque	1
1 à Paris	<i>Nice</i>	2
	<i>indéterminée</i>	5

		68

Récapitulatif

Vence	53	84 %
Grasse	4	
Glandèves	3	
Nice	2	
Fréjus	1	

Répartition par fonction et origine géographique

curés 22	dont de Vence 19	de Grasse 2	de Nice 1
secondaires 12	Vence 11	de Glandèves 1	
chanoines 8	Vence 6	de Grasse 2	de Fréjus 1
aucun des maîtres d'école n'est de Vence			

Taux d'encadrement ecclésiastique

68 prêtres (1764) pour 13 000 habitants (1765)
soit 50 prêtres pour 10000 hab.² ou 1 prêtre pour 190 hab.

1. 2 de chapitre cathédral et 2 de la collégiale, les autres sont hors-diocésains ou secondaires.

2. Ebron 40, Aix 27, Gap 24, Cannes 29, Grasse 20.

Répartition par fonction et origine géographique

	Vence	Grasse	Nice	Glandèves
ensemble	56 %	21 %	18 %	16 %
chanoines	69 %	4 %	0	4 %
bénéficiers	62 %	14 %	0	3 %
curés	69 %	14 %	2 %	5 %
secondaires	48 %	3 %	22 %	16 %

TABEAU 7

Diplômes

	BT	BD	LT	LD	DT	DD	Total	taux
Vence	32	2	2		5		41	25 %
Avignon	1				1		2	100 %
Aix	2						2	100 %
Riez	1						1	100 %
Paris			1		1		1	50 %
Fréjus					3		3	38 %
Toulon						1	1	33 %
Grasse	6				2		8	29 %
Marseille					1		1	17 %
Nice						1	1	8 %
Glandèves	1						1	5 %
Inconnu	1	1	1	1	4	2	10	
TOTAL	44	3	4	1	17	4	73	
	60%	4%	6%	1%	23%	6%		

chanoines 19 diplômés sur 34, 55 %
 curés 32 diplômés sur 125, 26 %
 bénéficiers 4 diplômés sur 46, 9 %
 secondaires 2 diplômés
 ensemble du diocèse 73 diplômés sur 343, 21 %

BT : bachelier en théologie, LT : licencié en théologie, DT : docteur en théologie.
 BD : bachelier en droit, LD : licencié en droit, DD : docteur en droit.
 Le pourcentage représente le taux de diplômés.

RAPHIQUES C

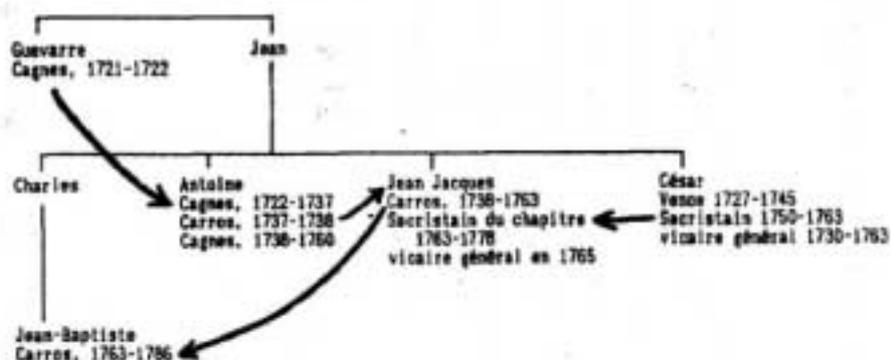
Carrière ecclésiastique : modèle noble
 Famille de Villeneuve-Vence.



Source : Juigné de Lassigny, Histoire de la maison de Villeneuve en Provence, Lyon, 1980.

m. : mort

**Carrière ecclésiastique :
modèle polymorphe, famille Guevarre**



César Guevarre, vicaire général de Mgr Surian, Mgr de Grasse et Mgr Moreau.
Commissaire du roi pour les nominations en régalie du 19 février 1756 et du
4 septembre 1758 (A.D.A.R., 1 G 37).
Le subdélégué de Vence à partir de 1775 est un Guevarre (F.I. Emmanuel, Intendance et vie
provinciale dans la généralité d'Aix, Lille, 1974, p.165 b.)

**Accaparement d'une cure :
Caille et les Funel**

